

L'an deux mille vingt-trois, le deux février,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni en visioconférence à 13 h 45 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation Plénière.

FORMATION PLENIERE		
Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
85	36 + 8	44
Total des voix : 110		

Etaient présents :

24 représentants du collège des communes, ayant approuvé la Charte (2 voix chacun) :

Hélène CHAUVIN : Aiguines ; Arlette ARNOUX-RAVEL : Allemagne en Provence ; Jean-Marie PAUTRAT : Allons ; Antoine FAURE : Aups ; Liliane MONTALAND : Bargème ; Corine PELLOQUIN : Bauduen ; Aurélia CARTON : Blieux ; Philippe MARANGES : Castellane ; Annick BATTESTI : La Bastide ; Raymonde CARLETTI : La Martre ; Christine NEURY : La Palud sur Verdon ; Muriel GILLET : La Verdière ; Jean-Paul ROUX : Le Bourguet ; Claude GUERIN : Peyroules ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Nathalie BACQUART : Rougon ; Patrick ROY : Roumoules ; André LAUGIER BAIN RAVEL : St André les Alpes ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Arlette RUIZ : St Julien le Montagnier ; Nicole MOULIN : Ste Croix du Verdon ; Bernard CLAP : Trigance ; Bernard MAGNAN : Valensole ; Daniel BRANCHAT : Vinon sur Verdon.

Date de convocation :
20/01/2023

4 représentants du collège des communes, ayant adhéré uniquement à l'objet SAGE (1 voix chacun) : Caroline CAPE : Andon ; Jacques AVANIAN : Artignosc sur Verdon ; Claude CHAILAN : Lambruisse ; Yana BREZINA : La Roque Esclapon.

2 représentants du Conseil régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur (18 voix chacun) : Jean-Charles BORGHINI et Georges BOTELLA.

Délibération n°
23_02_CS1_01

6 représentants des établissements de coopération intercommunale (1 voix chacun) :

Claude MARIN : Dracénie Provence Verdon Agglomération ; Carole TOUSSAINT : Provence Alpes Agglomération ; Patrick VINCENTELLI : Communauté de communes Lacs et gorges du Verdon ; Michèle BIZOT-GASTALDI et Jean MAZZOLI : Communauté de communes Alpes Provence Verdon source de lumière ; Jean FLORIMOND : Communauté de communes du Pays de Fayence.

8 représentants ont donné pouvoir (porteurs de 2 voix chacun) : Nans BELLINI (Châteauvieux) à Liliane MONTALAND ; Alina ORANGE (Les Salles sur Verdon) à Nicole MOULIN ; Romain COLIN (Moustiers Sainte Marie) à Paul CORBIER ; Annick GAUTIER (St Jurs) à Jacques ESPITALIER ; Amélie ROUVIER (Brenon) à Bernard CLAP ; Jean-Pierre HERRIOU (Moissac-Bellevue) à Corinne PELLOQUIN ; Yves CAMOIN (Comps sur Artuby) à Annick BATTESTI ; Danielle STAES (Régusse) à Arlette RUIZ.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR LES BUDGETS 2023
DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERDON,
DE LA REGIE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES SITES NATURELS FREQUENTES
ET DES BUDGETS ANNEXES ASSOCIES

Vu la loi NOTRe

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable au Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon, les membres du Comité Syndical ont débattu ce jour, des Orientations Générales du Budget de l'exercice 2023 sur la base d'un rapport d'orientation budgétaire qui avait été joint à la convocation et rendu public sur le site internet du Parc du Verdon www.parcdoverdon.fr

A l'issue de la présentation du rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2023, suite aux débats et discussions, sur proposition du Président, les membres du comité syndical à l'unanimité décident de :

- ... / ...
1. **Alléger la mobilisation de l'équipe sur le renouvellement de la charte (phase finale) et identifier les pistes d'économie de temps pour les agents** (consultations multiples internes/externes sans enjeux majeurs) pour :
 - Se reconcentrer sur les actions de terrain
 - Démarrer le travail sur de nouveaux axes/projets stratégiques de la future charte : changement climatique, reconnaissance de l'Opération grand site et le schéma d'accueil des lacs
 2. **Maintenir la sobriété et la gestion rigoureuse des moyens du Syndicat**
 - Assurer nos engagements en finalisant les actions en cours et vite percevoir les subventions (limiter les lignes de trésorerie)
 - Prêter une attention extrême à la trésorerie et la récupération des TVA/FCTVA des différents budgets
 3. **Pour lutter contre les effets de la crise économique/énergétique et de l'inflation :**
 - Favoriser les pratiques d'achat publics qui permettront des sources d'économie
 - Poursuivre la mise en place des pratiques de réductions des consommations de fluides et d'énergie, optimiser les surfaces utilisées et le fonctionnement des nouveaux bâtiments aménagés
 - Réduire les investissements matériels suites aux acquisitions 2021-2022 et intégrer certains matériels dans des marchés de fournitures d'accès
 - Maîtriser au maximum l'augmentation de la masse salariale en réduisant les équipes de saisonniers mobilisés (écogardes et gestion des sites)
 4. **Maitriser les dépenses liées aux actions de gestion de sites et des nouveaux services SPIC qui prennent de l'ampleur**
 5. **Viser l'équilibre des budgets annexes des SPIC parkings et SPIC navettes**, pour cela :
 - Optimiser les dépenses (réduction masse salariale, coûts de fonctionnement partagés entre services/Régie)
 - Augmenter les tarifs des parkings et des navettes / inflation des prix et des nouveaux services offerts / maison de site,
 - Réduire les périodes de services où la fréquentation est trop faible,
 - Garder comme objectif de référence la fréquentation de l'année 2022
 6. **Poursuivre la recherche de financements** via un :
 - Renouvellement de nos outils financiers actuels (européens...)
 - Développement des partenariats privés (pluriannuels, CA, nouveaux...)
 - Réévaluation des coûts d'intervention à la journée des agents / services payants du parc
 7. **Viser l'équilibre des budgets annexes des SPIC parkings et SPIC navettes**, pour cela :
 - Optimiser les dépenses (réduction masse salariale, coûts de fonctionnement partagés entre services/Régie)
 - Augmenter les tarifs des parkings et des navettes / inflation des prix et des nouveaux services offerts / maison de site,
 - Réduire les périodes de services où la fréquentation est trop faible,
 - Garder comme objectif de référence la fréquentation de l'année 2022
 8. **Poursuivre la recherche de financements** via un :
 - Renouvellement de nos outils financiers actuels (européens...)
 - Développement des partenariats privés (pluriannuels, CA, nouveaux...)
 - Réévaluation des coûts d'intervention à la journée des agents / services payants du parc.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Suivent les signatures

Pour extrait conforme

Le Président :

Bernard CLAP



Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le _____
et publication ou notification du